

---

---

## NOTICE SUR LES MUSICIENS

QUI ONT ILLUSTRÉ LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE, DEPUIS LES PREMIERS  
SIÈCLES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'À LA FIN DU XVIII<sup>e</sup>.

---

### § III.

*Musique religieuse. — Moyen-âge. — Sens.*

La ville de Sens jouissait au moyen-âge et surtout vers le XIII<sup>e</sup> siècle, d'une très-grande réputation musicale. On vantait la science et l'habileté de ses artistes : et l'on citait en commun proverbe, *li chanteor de Sens*, comme on citait *li buvoor d'Augerre*. Quelle est l'origine de cette réputation sénonnaise ? Quelles furent ses causes ? Était-elle aussi méritée que généralement répandue ?

Ces diverses questions ont vivement préoccupé l'abbé Lebeuf. En parcourant sa correspondance, encore inédite, avec l'abbé Fenel, on le voit, dans les premiers jours de décembre 1733, s'enquérir, si quelque écrivain sénonais n'a pas exercé sa plume sur les chanteurs vantés par le proverbe (1). Fenel répond négativement et hasarde quelques vagues indications. Sur quoi Lebeuf lui adresse une longue lettre,

(1) « Je vous prie... de me marquer... si ces mots, *li chanteor de Sens*, ont excité » la plume de quelque Sénonais pour en donner l'origine. » Lettre du 10 décembre 1733 ; premier volume de la collection manuscrite appartenant à M. Garcement de Fontaine.

une véritable dissertation qui est imprimée au *Mercure de France* de février 1734 (1).

D'après notre savant compatriote, la réputation musicale de Sens provient, à n'en pas douter, de ce que l'église métropolitaine de cette ville a, l'une des premières en France, admis et cultivé le déchant, c'est-à-dire l'harmonie comme on l'entendait au moyen-âge.

Mais, ce point fût-il établi, et l'abbé Lebeuf n'en donne qu'une preuve fort peu décisive, la difficulté subsisterait encore tout entière. Nous aurions à nous demander d'où vient que le déchant, ce germe barbare de la musique moderne, fleurit à Sens plus que nulle part ailleurs ; quels hommes l'y ont importé, et quels autres l'y ont perfectionné.

Dans les premiers temps du moyen-âge, il est rare que tout progrès ne corresponde pas à des noms propres. Les efforts de la civilisation nouvelle, les lueurs qui brillent çà et là dans les belles-lettres, les signes de rénovation qui apparaissent dans les arts, sont l'œuvre de quelques esprits hors ligne : et s'il est vrai que le chant ait été cultivé avec tant de soin par les Sénonais, on doit trouver dans l'histoire de Sens la trace des artistes éminents qui ont fait naître ce mouvement musical, qui l'ont dirigé, qui ont joué là le grand rôle d'Héric et de Remy d'Auxerre.

Certains auteurs ont prétendu que Charlemagne, lui-même, avait pris soin de fonder à Sens l'enseignement du chant grégorien. Ils s'appuient tous sur un passage de Galvanée, dominicain du XIII<sup>e</sup> siècle ; passage que Lebeuf rapporte sans y ajouter grande foi, et qui ne semble confirmé par aucun autre document (2). *Tres Scholas, dit Galvanée de Charlemagne, pro gregoriano officio addiscendo, ultrà montes instituit. Primam posuit Metis, secundam Senonis, tertiam Aurelianis.*

(1) L'original manuscrit se trouve dans la collection de M. de Fontaine. On remarque, vers la fin, quelques légères différences avec le texte du *Mercure*.

(2) Voir *Mercure de France*, Février, 1734. *Loco citato*.

Sans chercher à la réputation musicale de Sens une origine aussi lointaine, on peut sûrement la faire remonter au milieu du X<sup>e</sup> siècle. Car, saint Odon fut, à cette époque, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, et Hieldemanne devint archevêque de Sens :

Nous avons déjà parlé de saint Odon comme l'un des élèves les plus distingués de Remy d'Auxerre et comme l'auteur d'un dialogue sur la musique. Il importe de donner ici des détails plus complets sur sa vie et sur ses œuvres qui sont, à beaucoup d'égards, fort dignes de notre attention :

Odon naquit dans le Maine (1), en 879 : année heureuse, s'écrie dom Mabillon (2) qu'il faut marquer de blanc ; « Albo nobis notandus » lapillo est annus octingentesimus septuagesimus nonus qui ei vitæ » principium dedit ! » Il était issu d'une noble famille, et son père mérita de compter parmi les familiers de ce Guillaume-le-Pieux, duc d'Aquitaine, qui fonda l'abbaye de Cluny. Ses premières années s'écoulèrent au milieu des grands du siècle. Il fut élevé tour à tour dans la maison de Guillaume d'Aquitaine et dans celle de Foulques-le-Bon, comte d'Anjou. Son éducation fut ensuite confiée aux soins d'un pieux solitaire qui lui donna la première teinture des lettres et des sciences. Puis il revint à la cour de ses protecteurs s'exercer au métier des armes. Mais Dieu, dit encore dom Mabillon (3), le destinait à une milice plus sainte. Pendant une longue maladie, dont il fut atteint vers l'âge de 16 ans, ses parents firent vœu de le consacrer au culte de saint

(1) Les sources principales auxquelles nous avons puisé, pour la vie de saint Odon, sont : les Annales bénédictines de dom Mabillon, t. III, passim. — Les Acta sanct. ord. S. Benedicti, V<sup>e</sup> siècle, dans lesquels on trouve : 1<sup>o</sup> un éloge de saint Odon, par dom Mabillon, p. 124 et suiv. ; 2<sup>o</sup> une vie de saint Odon, par le moine Jean, son disciple, p. 150 et suiv. ; 3<sup>o</sup> une autre vie de saint Odon, par Nalgod, moine de Cluny au XII<sup>e</sup> siècle. — Dom Rivet, Hist. littéraire, t. VI, p. 229 et suiv. — Dom Remy Ceillier, Hist. des Auteurs ecclés., t. XIX, p. 574 et suiv., etc., etc.

(2) Annales bénédictines, t. III, p. 390.

(3) Annales bénédictines. *Eodem.*

Martin ; et dès que la santé lui fut rendue, le jeune homme se fit un devoir de tenir les promesses de sa famille.

A vingt ans, il entra dans le clergé de Tours, comme chanoine de Saint-Martin. Sa réception fut l'objet d'une imposante cérémonie. Tous les grands et les bourgeois de la ville y assistèrent. Foulques d'Anjou s'y trouva, et pour témoigner à son protégé tout l'intérêt qu'il lui portait, il lui donna une maison voisine de l'église et une pension sur les revenus de l'abbaye.

Tant d'honneurs et de bontés devaient combler les souhaits d'Odon. Mais peut-être sa vocation cléricale n'était pas encore tout à fait arrêtée. Il lisait trop Virgile, disent ses biographes, et Virgile a du danger pour un chanoine de vingt ans (1). Sa tête était embrasée d'un vague désir d'apprendre et de connaître. Un beau jour, il quitta sa paisible résidence, pour se rendre à Paris ; et bientôt nous le retrouvons suivant les cours de Remy d'Auxerre, s'attachant à cet illustre maître, s'instruisant de ses leçons (2).

C'est là, sans aucun doute, qu'il étudia la musique, dont Remy faisait, on se le rappelle, une des branches principales de son enseigne-

(1) Jean, qui a connu saint Odon et qui s'intitule son disciple, raconte qu'il fallut un avertissement d'en haut pour détourner le jeune chanoine de sa lecture affectionnée. « Ostensum ei per visum vas quoddam, deforis quidem pulcherrimum, » intrà vero plenum serpentibus, a quibus se subito circumvallari conspexit, nec » tamen morderi : et evigilans, serpentes, doctrinam postarum, vas in quo latitabant, librum Virgilii, viam vero per quam incedebat valde sitiens, Christum, » intellexit. » Acta sanct. ord. S. Bened., V<sup>e</sup> s., p. 154.

(2) « His diebus honestus juvenis succensus amore discendi, Parisium adit primam sedis regie civitatem. Ibi Remigius Autisiodorensis, vir predicabilis, et » thesaurus scientiæ tunc temporis plures habens, moderandis et regendis studiis » insudabat. Florescebant sub eo studia, quæ obsolverant jam per tempus ; quia » tunc primum ex ejus magisterio nascerentur. Huic adherens Odo, hunc habuit » in liberalibus multo tempore præceptorem... » Nalgod, Vie de S. Odon ; — Acta sanct. ord. S. Bened. loco citato, p. 189.

ment (1). Il paraît même qu'ils'y adonna plus qu'à toute autre étude et que ses premières œuvres furent des œuvres musicales. En effet, on lit dans la chronique de Sigebert, sous la date de l'année 912, ces paroles singulières : *Berno abbas moriturus Odonem olim musicum constituit abbatem Cluniacensis monasterii* (2)... Le saint abbé de Cluny a donc débuté par être un grand artiste, *olim musicum* !

Quand Odon eut terminé ses travaux à Paris, il revint à l'abbaye de Saint-Martin, où bientôt on lui confia la direction des études et la dignité de préchantre. Il édifia tout le monde par la sainteté de sa vie. Déjà les habitudes du clergé de Tours ne lui paraissaient plus assez austères ; il étudiait avec prédilection la règle de saint Benoît et voulait se consacrer à la vie monastique, dans un lieu où elle fût sévèrement obéie.

C'était précisément l'époque où Bernon dirigeait à Gigny et à La Baume une nombreuse réunion de moines, qui devait bientôt former le noyau de la célèbre abbaye de Cluny. Odon connut leurs pieux exercices et leurs louables travaux. Pour la seconde fois, il quitta l'église de Tours, n'emportant que ses livres (3), et courut s'enfermer à La Baume, où on le chargea de l'éducation des novices. Il avait alors trente ans, ce qui correspond à l'année 909.

(1) « Odon étudia sous cet habile maître (Remy) la dialectique, la musique, et » tous les autres arts libéraux. Il donna, en particulier, tant d'application à la mu- » sique, qu'il passa depuis pour l'homme de son siècle qui en avait le plus de con- » naissance. » Dom Rivet, t. VI, p. 231. — Voyez aussi, dans la Vie de S. Odon, par le moine Jean : « Deinde apud Parisium dialectica musicaque a Remigio » doctissimo viro est instructus. » Act. S. *Loco citato*, p. 151.

(2) V. Chronique de Sigebert, p. 76. — Le même auteur, p. 73, désigne Odon par ces mots : *Odo musicus ex clerico Turonensi monachus*...

Robert de Saint-Marie a copié textuellement les paroles de Sigebert : voir sa Chronique, p. 70.

(3) « At ille sumptis secum centum voluminibus librorum, mox ad idem demi- » gravit monasterium... » V. Acta sanct. ord. S. Bened. *Loco citato*, p. 159.

Peut être fut-il encouragé dans son dessein par l'un de ses puissants protecteurs, par Guillaume d'Aquitaine. Ce dernier méditait depuis longtemps le projet de former, sous la direction de l'abbé Bernon, un grand établissement religieux : et l'acte par lequel il jeta les premiers fondements de l'abbaye de Cluny n'est que d'une année postérieur à la retraite d'Odon. Ce fut même Odon qui rédigea cet acte fameux en qualité de secrétaire.

Il n'était encore que lévite : en 914, il fut ordonné prêtre. En 927, Bernon, près de mourir, le désigna pour diriger l'abbaye naissante de Cluny et presque aussitôt, il en devint le premier comme l'un des plus célèbres abbés.

Sa réputation de savoir et de vertu se répandit dans toute la France. De tous côtés les abbayes le choisirent pour leur chef et le chargèrent d'établir dans leur sein la règle de saint Benoît. Il nous suffira de citer dans le nombre l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif près de Sens, dont il devint abbé, l'année 937 (1).

Les papes eux-mêmes, appréciateurs du grand mérite d'Odon, le firent venir plusieurs fois à Rome, pour conférer avec lui des affaires les plus difficiles de leur temps. Au retour de son troisième voyage, il tomba malade, sentit sa fin approcher, et profita du peu de force qui lui restait encore, pour aller mourir à Tours, près du tombeau de saint Martin. Il y rendit le dernier soupir le 18 novembre 942 (2), en achevant un hymne qu'il venait de composer à l'honneur de son patron (3).

(1) Robert de Saint-Marien énonce ce fait dans les termes suivants : « Post hæc, » Samson abbate mortuo, sanctus Odo Cluniaci primus abbas S. Petri cœnobium » suscepit regendum... » — Voyez, sur le même point, D. Victor Cottron, *Hist. de Saint-Pierre-le-Vif*, M<sup>e</sup>, p. 393. Bibl. d'Auxerre.

(2) Cette date est controversée ; nous l'avons adoptée cependant comme la plus probable, d'après Mabillon, D. Rivet, etc

(3) Cet hymne a été publié dans les *Annales bénédictines*, t. III ; appendice, p. 712.

Sans énumérer ici tous les ouvrages d'Odon, nous nous contenterons d'indiquer ceux qui ont trait à la musique.

Le plus important et le plus connu est celui que nous avons cité précédemment et qui a pour titre : *Dialogus de musicâ* (1) ou *musica Enchiridion*. On en retrouve des copies manuscrites dans toutes les grandes bibliothèques de l'Europe, à Paris, au Vatican, à Ratisbonne, à Vienne, au musée britannique (2). Le nombre des exemplaires qui sont venus jusqu'à nous et l'examen de l'ouvrage en lui-même démontrent évidemment qu'il a servi de manuel pratique dans les écoles du X<sup>e</sup> siècle et qu'il y a été répandu à profusion (3).

Gerbert l'a jugé digne de prendre place dans sa grande collection des écrivains ecclésiastiques qui ont écrit sur la musique, t. I, p. 252 et suiv.

Quelques auteurs l'ont attribué au célèbre Gui d'Arezzo, le prétendu inventeur de la gamme; cela seul suffirait à son éloge. Mais Gui d'Arezzo lui-même, écrivant à un moine de Pompose, nommé Michel, et lui exposant quelques doctrines musicales, renvoie pour plus de détails à l'Enchiridion de saint Odon. « Qui autem curiosus fuerit, » libellum nostrum cui nomen micrologus est, quærat. *Librum quoque » Enchiridion quem reverendissimus Oddo abbas luculentissimus compo- » suit* (4). »

(1) Dans un manuscrit du Vatican, fonds de la reine Christine, n<sup>o</sup> 72, au-dessus du titre : *Dialogus de musicâ a domino Odone compositus*, on lit ces mots : *Titulus ab ipso auctore non est oppositus ad vitandam arrogantiam, sed a discipulis postea titulatus est.* (Voir Revue de Musique religieuse, 1847, p. 196, article de M. Danjou.)

(2) V. Fétis, *Biograph. univ. des Musiciens*; V. Odon, t. VII, p. 74.

(3) « Il existe peu de *Traité*s sur la musique aussi populaires que le dialogue » composé par Odon de Cluny, au commencement du X<sup>e</sup> siècle. Ce petit ouvrage » était, pendant tout le moyen-âge, le Manuel élémentaire de la science musicale. » C'est, en effet, un écrit d'une grande clarté... » Revue de la Musique religieuse, 1847, p. 361, article de M. Danjou.

(4) Collection de l'abbé Gerbert. *Script. eccl. de musicâ*, t. II, p. 50.

On remarque aussi dans la collection de l'abbé Gerbert quatre fragments publiés sous le nom de saint Odon, lesquels sont intitulés : 1° Præmium Tonarii; 2° Regulæ de rhythimachiâ; 3° Regulæ super abacum; 4° Quomodo organistrum construatur.

De ces fragments, le troisième n'est véritablement pas d'Odon. Il se compose de recherches purement mathématiques, étrangères aux études favorites de celui-ci, et figure à la bibliothèque nationale, dans un manuscrit, sous le nom de Gerbert le scolastique (1). Mais je ne sais aucun motif d'enlever le mérite des trois autres à saint Odon.

Son talent musical ne brillait pas seulement dans la théorie. Sigebert raconte qu'il composa d'une façon remarquable plusieurs offices en l'honneur des saints. On sait aussi par ses biographes qu'il fit douze antiennes à l'honneur de saint Martin et plusieurs hymnes, dont trois en l'honneur du même saint. Ce qui nous reste de ces dernières œuvres n'a rien de remarquable quant au style; mais la grande réputation dont elles ont joui longtemps (2) semble indiquer qu'elles se relevaient par le mérite de la composition musicale. Le moine Jean, disciple d'Odon, qui les a chantées bien souvent, dit qu'on ne saurait trouver de plus douce harmonie: *nihil in symphonia modulationibus dulcius posse videatur* (3). Telle est aussi l'opinion de Trithème: *hymnos etiam et varios cantus in honore sanctorum dulci et regulari melodia composuit* (4).

Ainsi les leçons de Remy d'Auxerre ont été fructueuses, et saint Odon a largement gagné cette épithète de musicien qu'il conquit dès

(1) Bibliothèque nat. A, n° 7180.

(2) Nalgod et saint Udalric, écrivains du XII<sup>e</sup> siècle, témoignent qu'on les chantait alors dans presque toutes les églises. Le moine Jean, biographe de saint Odon et son contemporain, dit même qu'elles étaient connues en Italie. — *Hæc omnia retinentur Beneventi*.

(3) Vie de saint Odon, dans les Acta sanctorum. *Locus citato*, p. 154.

(4) Trithème, de Script. eccles., p. 126. Cet auteur semble faire grand cas du talent musical de saint Odon. *Hic erat insignis musicus*, dit-il.

sa jeunesse et qui le suivit plus tard au milieu de ses dignités abbatiales et de sa ferveur religieuse.

Reste à savoir quelle influence artistique il a exercée sur le Sénonais en général et en particulier sur le monastère de Saint-Pierre-le-Vif. Nul doute que cette influence ait été considérable. Il mit en vigueur dans ce monastère la règle de saint Benoît, dont il était sévère observateur. Or, cette règle prescrivait la célébration de deux messes solennelles par jour, sans compter ce qui avait lieu les jours de fête (1). Quand les moines se retiraient dans l'église pour se livrer à la méditation, les enfants devaient s'occuper de l'étude du chant. C'était aussi au chant des psaumes que s'opéraient tous les travaux manuels des Bénédictins, et le moine Jean raconte, à ce propos, que les premiers religieux de Cluny chantaient jusqu'à cent trente-huit psaumes du matin au soir (2). Il considère comme un tort de son époque d'en avoir diminué le nombre. De combien?... de quatorze! Restent encore cent vingt-quatre psaumes par jour! — On avouera qu'il y avait, dans de telles habitudes, des éléments féconds d'études et de progrès musicaux : qu'on se figure maintenant les ouvrages d'Odon, et entre autres son traité pratique, son dialogue *de musica*, pénétrant avec la règle de saint Benoît, dans les abbayes qu'il dirigeait : qu'on ajoute à cela l'exemple donné de si haut par un homme dont les premiers débuts furent des œuvres musicales et qui mourut en composant un hymne! On comprendra sans

(1) V. le résumé des règles de l'Ordre de Saint-Benoît, mises en vigueur par l'abbé Bernon et saint Odon. *Acta sanct. ord. S. Bened.*, p. 130 et suiv. — Voyez aussi dans le *Spicilegium* de Dachery, t. IV. *Antiquiores consuetudines Cluniacensis monasterii*.

(2) « Etenim in quotidianis diebus, inter diei noctisque cursus, CXXXVIII canebant psalmos : ex quibus XIV nos ducesimus propter pusillanimatorum animos, » exceptis peculiaribus orationibus quas nostri frequentant fratres, quæ videlicet » modum psalterii videntur excedere... » Vie de saint Odon, par le moine Jean. *Acta sanctor. eodem*, p. 162.

peine, que partout où il marqua sa trace, la musique aie dû nécessairement fleurir (1).

A peine saint Odon était-il mort que le siège archiépiscopal de Sens fut occupé par un prélat célèbre que nous devons compter parmi les illustrations musicales du département. Hiedemanne avait commencé par être simple moine à Saint-Denis. Son mérite et sa réputation le firent élever tout à coup à l'une des plus hautes dignités de l'église gallicane. Il succéda à Gerland, le 12 novembre 934, et se montra digne de son savant prédécesseur.

Trithème, qui parle de lui avec éloges, assure qu'il laissa de nombreux écrits. Cependant il n'en cite que deux en particulier, et dans ces deux, un traité sur la musique qu'il qualifie en ces mots : *pulchrum libellum* (2) ! — Hiedemanne mourut le 8 août 959.

Au commencement du X<sup>e</sup> siècle, on vit se développer à Saint-Pierre-le-Vif les germes féconds qu'y avait déposés son illustre réformateur. L'abbé Raynard institua dans ce monastère des écoles fameuses où lui-même se chargeait d'enseigner les sciences libérales, et de ces écoles, sortit le moine Odoran (3), personnage singulier, à la fois chroniqueur, sculpteur et musicien !

(1) Sans parler des études musicales en particulier, l'Histoire littéraire s'exprime ainsi sur l'état des sciences dans le Sénonais, vers le milieu du X<sup>e</sup> siècle : « Les études étaient florissantes dans quelques monastères du même diocèse, surtout à Saint-Pierre-le-Vif, l'une des premières abbayes où passa la réforme de saint Odon. » T. VI, p. 34.

(2) Voir dom Rivet, Hist. littéraire, t. VI, p. 33 et 330.

(3) « Anno Domini MIV... his diebus ex cœnobio Sancti-Petri-Vivi Semonensis Rainardus abbas idem monasterium ab imo renovavit et claustrum monasterii cum domibus ad se pertinentibus ex toto reœdificavit et monachos regulari tramite instruens liberalibus disciplinis edocuit : ex quibus fuit quidam Odorannus monachus ingenio subtili, cujus arte et ingenio et industria eidem loco plurima bona pervenerunt. » — Ex chr. W. Godelli. — Dom Bouquet, t. X, p. 261.

Odoran naquit en 985 (1) : on ignore le lieu de sa naissance. C'était un de ces hommes comme le moyen-âge en a tant fourni, aussi laborieux qu'intelligents, dirigeant l'activité de leur esprit vers une foule de sujets divers, et se mêlant un peu de toutes choses. Dès l'année 1023, il s'était rendu célèbre par des œuvres d'un caractère bien opposé, car il avait écrit sur les questions les plus ardues de la théologie et il avait sculpté la croix et le puits du monastère de Saint-Pierre-le-Vif (2). Son savoir, ses talents, sa réputation excitèrent de vives jalousies. De faux frères, dénaturant le sens de ses écrits, le traitèrent comme un hérétique, et ce fut à grand peine qu'il évita, par la fuite, une mort imminente.

Saint-Denis lui servit de refuge. Il put s'y occuper tout à l'aise de réfuter ses détracteurs et de confondre ses ennemis. Dans ce but, il écrivit une lettre fort curieuse, qu'il adressa entre autres à l'archidiacre de l'église de Sens et où il raconte incidemment quelles étaient ses occupations habituelles. « Si cum gyrovagis diversorum cellas invadens, » gulæ illecebris et propriis voluptatibus inservirem, aut, ceu bubulcus, » durissimo vomere glebas vallium, gelu urente et æstu, verterem ; » fortassis nemo invideret, nemo detraheret. Quia vero cœnobio res- » dens, subtilium rerum quæ sunt, et quæ immutabilem dei sententiam » sortiuntur, investigare diligenter veritatem cupio ; maledicta et op- » probria ab æmulis sustineo (3). »

(1) On lit, en effet, dans le manuscrit du Vatican, f° 4, ces mots : « Convalescens » aliquantulum a diutino et gravissimo pedum incommodo Odoramnus, incarnatio- » nis Dominice anno *MXLV*, etatis vero sue fere *LX*, ne forte invidorum astu presen- » tia opuscula deperirent, ea in uno corpore collegit... »

(2) « *MXIII*. Odorannus monachus postquam crucifixum et puteum monasterij » fecit, peccatis suis promerentibus, insidias a falsis fratribus perpressus, Deo pro- » pitio, vix mortem evasit. Qui apud S. Dionysium aliquantisper commoratus cum » maximo honore propriis sedibus est redditus... » Tiré de la Chronique même d'Odoran. — Dpm Bouquet, t. X, p. 166. Recueil des Historiens de France.

(3) V. Annales bénédictines, t. IV, p. 285.

L'exil d'Odoran ne fut pas de longue durée. Au bout d'un court espace de temps, il fut réintégré avec honneur dans le monastère de Saint-Pierre-le-Vif. C'est là qu'en 1028 (1) le roi Robert cédant aux prières de la reine Constance, le chargea de construire et de ciseler une chaise magnifique, destinée aux reliques de saint Savinien. Odoran lui-même nous a raconté les détails de cette entreprise (2), et les écrivains du moyen-âge sont tous d'accord pour en célébrer le résultat. C'était, dit l'un d'eux, *la plus riche œuvre et la plus soignée que nul eût propensé* (3).

Odoran, dans sa vieillesse, rédigea la chronique célèbre qui porte son nom, et qui a été reproduite dans plusieurs collections importantes. Enfin il s'adonna aux études musicales, écrivit plusieurs opuscules sur ce sujet et composa divers morceaux qui sont venus jusqu'à nous.

Ces dernières productions se trouvent rassemblées dans un manuscrit du Vatican, qui fait partie du fonds de la reine de Suède (n° 577) et qui a été publié incomplètement par le cardinal Mai, dans son *Spicilegium Romanum* (t. IX).

On y remarque d'abord un opuscule intitulé : *ab Robertum monachum* (4) *de tonis musicæ*. Il commence par ces mots : *dimidiæ partî animæ suæ, fratri et consacerdoti Roberto, peccatis maximis obvolutus, frater Odoramnus quicquid amico amicus...* Odoran parle ensuite de ceux qui étudient la philosophie et la sophistique, *axiomata filosoforum, stoiacarumque sophismatum cavillationes*; puis il ajoute en

(1) Telle est du moins la date que semble adopter dom Mabillon. *Annales bénédictines*, t. IV, p. 346. — La translation des reliques, après achèvement complet de la chaise, eut lieu en 1030.

(2) V. ce récit. Dom Bouquet, t. X, p. 166 et suiv.

(3) Dom Bouquet, t. X, p. 280.

(4) Ce Robert est probablement le même que celui dont il est question un peu plus bas.

s'adressant à son ami : *sed quod his melius estimas recte modulandi noticiam a me tibi demonstrari postulas*, et il lui explique les tons du monochorde, le caractère des modes réguliers, les différentes manières de noter un morceau, etc., etc.

Le premier opuscule est suivi d'hymnes et de prières notées, en nombre assez considérable, car elles occupent dix feuillets, du 60<sup>e</sup> au 70<sup>e</sup>.

Au folio 72, commence un opuscule nouveau intitulé : *de divisione monochordi, ad monachos S. Germani Autissiodorensis qui apud sanctum Leodegarium morabantur*. Le début de l'ouvrage indique dans quelles circonstances et pourquoi il a été composé. Voici ce curieux passage : « *Perfecto caritatis vinculo sibi connexis fratribus, in monasterio Sancti-Leodegarii (1) obœdientis pede magistram regulam sequentibus, Valcherio atque Rotberto, misericordia Dei indigenis, frater Odoramus, quicquid sibi arduam et pono difficillimam rem quam a me extorqueri vultis nequaquam ad presens elimare presumerem, nisi fides de Dei auxilio vestris orationibus ad id quod petitis me extendi sperarem : præsertim cum intra fluvium Ararim in castello qui Malliacum dicitur cum Gilduino archiepiscopo, quem ad erudicendum suscepi, maneam, et liberalium artium libris et instrumentis caream.* »

En continuant l'examen du manuscrit, on trouve au f<sup>o</sup> 94, un office de saint Savinien et de saint Potentien noté, et au f<sup>o</sup> 97 un recueil de prières dont quelques-unes sont aussi notées (2).

(1) Saint-Léger, de Champeaux, dans la Côte-d'Or.

(2) Ces prières ne sont peut-être pas d'Odoran; car elles semblent avoir été ajoutées après coup à l'ouvrage primitif. Celui-ci se termine au f<sup>o</sup> 96 du manuscrit dans lequel on lit cette rubrique : *Finis hujusce operis et ammonitio lectoris*, puis ces mots : « *Auctore et gubernatore Deo, hunc, licet vigente ingenio, tamen jam caligante oculo et frigente articulo, librum Odoramus pene sexagenarius exaravit monachus. Vos qui legitis orate pro eo.* » Une mention placée au bas du f<sup>o</sup> suivant, indique que le manuscrit provient de Saint-Pierre-le-Vif.

Cette énumération suffit pour indiquer l'importance de l'œuvre musicale d'Odoran. Bien peu d'artistes, antérieurement au XII<sup>e</sup> siècle, ont laissé d'aussi nombreuses productions. Quant à leur mérite, il est évident qu'il fut très-gouté par les contemporains. Les moines de Champeaux s'adressent à Odoran comme à un maître, et ce Robert lui-même, qui préférait les études musicales à toutes autres, cherche dans les leçons de son ami les lumières qui lui manquent encore (1).

Devons-nous, après Odoran, citer, parmi les musiciens qui ont illustré l'église de Sens, le fameux Abailard? On sait que cet homme célèbre composa des chansons populaires et des morceaux religieux, notamment des séquences, qui méritent un des premiers rangs dans les œuvres musicales du XII<sup>e</sup> siècle. On sait aussi qu'avant d'épouser Héloïse il avait été chanoine. Mais de quelle église avait-il été chanoine? Quelques auteurs mentionnent l'église Notre-Dame de Paris sans pouvoir en donner de preuves certaines (2) : la plupart hésitent. Or, on lit dans Geoffroy de Courlon, qui écrivait au siècle suivant, et qui a pu recueillir sur Abailard des traditions encore fraîches :

« Anno Domini M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> XL<sup>o</sup> (3), magister Petrus Abaulard, canonicus primò maioris ecclesie Senonensis obiit; qui monasteria sanctimonialium fundavit, specialiter abbatiam de Paraclito, in quo sepelitur cum uxore. Suum epitaphium tale est: hic (4) soli patuit scibile quidquid erat. Canonicus fuit et post uxoratus (5). »

(1) J'espérais profiter de quelques jours passés à Rome, pour copier et au besoin calquer la musique du manuscrit d'Odoran. Mais la Bibliothèque Vaticane était fermée à raison des vacances et de réparations importantes. Il m'a été impossible d'accomplir la tâche que je m'étais proposée, malgré l'appui de la légation française et la bienveillante intercession du cardinal Angelo Mai, lui-même.

(2) Hist. littéraire, t. XII, p. 91.

(3) Cette date est erronée. Il faudrait lire XLII<sup>o</sup>.

(4) Il faut lire évidemment : *Huic soli patuit...*

(5) M<sup>o</sup> de la Bibl. de Sens, f<sup>o</sup> 129 v<sup>o</sup>, colonne 1.

S'il faut en croire ce passage, Abailard aurait été chanoine de Sens. C'est là peut-être qu'il a contracté le goût ardent pour la musique qui perce si souvent dans ses œuvres (1). C'est là peut-être qu'il devint un habile chanteur, et qu'il apprit à composer les mélodies gracieuses dont Héloïse était si charmée. « Duo autem, fateor, dit-elle » dans ses lettres, tibi specialiter inerant quibus sæminarum quarumlibet animos statim allicere poteras, dictandi videlicet et cantandi gratia... amatorio metro vel rythmo composita reliquisti carmina quæ præ nimia suavitate tam dictaminis quam cantus sæpius frequentata tuum in ore nomen incessanter tenebant (2). »

Ainsi nous arrivons par une chaîne non interrompue aux premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle appartient, selon nous, le manuscrit fameux connu vulgairement sous le nom de Messe des Fous ou de Messe de l'Ane. Cette œuvre singulière, ce monument précieux de l'art au moyen-âge a soulevé tant de controverses qu'il nécessite une étude spéciale et approfondie. Nous nous en occuperons longuement dans un prochain travail sur *la fête des Innocents et des Fous*. Qu'il nous suffise ici de dire qu'une tradition constante l'attribue à Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, mort en 1222, et que l'opinion contraire soutenue dans ces derniers temps, par des écrivains fort distingués, ne repose sur aucun document précis, sur aucune considération sérieuse.

(1) Voyez entr'autres dans le premier livre de sa Théologie chrétienne, imprimée dans le Thesaurus anecdot. de dom Martène, t. V, p. 1179 et suiv., un éloge de la musique qui commence par ces mots : « Nihil quippe est quod ita oblet et nimia » suavitate sui alliciat animos sicut melodia... »

(2) Mathoud, dans son Catalogue des archevêques sénonais, p. 117, après avoir donné quelques détails sur Abailard, ajoute : « Isthæc forsan prolixiora pro insti- » tuto nostro, lector, ignosce in gratiam viri de litteris meritissimi : quin nec toti » aberravimus à scopo quibus Senonensis ecclesiæ decora commendantur, si verum » sit quod vetus chronicon Vivianum annôtavit Abælardum ejusdem primatialis » ecclesiæ canonicum fuisse. » Voyez aussi dom Viole, Hist. m<sup>e</sup> de Saint-Pierre-le-Vif, p. 599.

Quant au mérite musical de cette œuvre, il est incontestable. C'est dans le manuscrit de Sens qu'ont été puisés la plupart des *Chants de la Sainte-Chapelle* édités par M. Félix Clément et exécutés lors de l'installation de la magistrature en 1849. On y trouve d'autres morceaux plus remarquables encore que ceux qui figurent dans l'opuscule de M. Clément : par exemple, une invocation à la Trinité et un Sanctus vraiment magnifiques ! Nous aurons à les étudier sous le rapport de la mélodie, du rythme et de la tonalité, et nous montrerons qu'à tous ces points de vue, ils méritent de fixer l'attention des musicologues. Allons plus loin : dans tous les recueils de chants, appartenant aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, il n'en est pas un seul qui frappe l'esprit de plus d'étonnement, et donne une plus haute idée de l'art à cette époque.

On attribue, en outre, à Pierre de Corbeil, un office de l'Assomption dont il aurait composé le chant. Nous n'avons pu jusqu'ici en découvrir le moindre vestige. Cependant il existait encore à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ; car on lit dans les notes de M. Maçon, chanoine sénonais, qui vivait dans ce temps : « C'est de lui (Pierre de Corbeil) que nous possédons » l'office admirable de l'Assomption de Notre-Dame. »

Et maintenant, faut-il s'étonner de la réputation artistique dont a joui Sens au moyen-âge ? Nous l'avons vu naître à Saint-Pierre-le-Vif sous la direction abbatiale de saint Odon. Elle a grandi rapidement, grâce à l'épiscopat d'Hieldemanne, aux travaux d'Odoran, à la popularité d'Abailard. Pierre de Corbeil a couronné l'œuvre de ses prédécesseurs (1).

(1) Un des monuments qui attestent le mieux avec quel soin et quelle supériorité le chant ecclésiastique fut cultivé au XIII<sup>e</sup> siècle dans le diocèse de Sens, est un Prosaire de cette époque ayant appartenu à l'abbaye de Sainte-Colombe et déposé maintenant à la Bibliothèque de Sens.

Nous sommes grandement étonné de ne pas trouver ce manuscrit curieux signalé par M. Nisard dans son rapport, à M. le Ministre de l'Intérieur, sur la Bibliothèque sénonaise. (V. Archives des missions scientifiques. Avril 1851.) Nous en ferons l'objet d'une étude spéciale.

## §. IV.

*Musique religieuse. — Temps modernes. — Sens.*

La musique religieuse suivit à Sens la même progression que dans l'Auxerrois. Après avoir fleuri, dès le commencement du moyen-âge, et brillé d'un éclat surprenant, elle ne tarda pas à se corrompre, de telle façon qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les chants d'église étaient complètement altérés. Ils ne conservaient plus ni la pureté grégorienne ni l'élégance des vieux compositeurs gallicans. On peut juger de cette décadence par l'examen du premier livre de chants, imprimé à Sens en 1530, et qui contenait seulement le psautier, le commun des saints et quelques hymnes.

Une réforme générale était devenue nécessaire. Déjà en 1515, Nicolas Dupuits (1) avait été chargé de revoir le bréviaire. On confia la tâche beaucoup plus difficile de refondre et de corriger l'antiphonier à Jean Cousin, alors chanoine de Saint-Jean (2). C'était probablement un membre de cette famille des Cousin, qui fournit tant d'artistes au Sénonais et qui donna à la France le fameux Jean Cousin. Celui qui nous occupe, quoique fort jeune encore, était très-versé dans la science du chant ecclésiastique. Il s'acquitta de sa tâche avec une habileté fort vantée par ses contemporains, et mérita de voir son nom, inscrit en tête de l'antiphonier, publié sous le cardinal de Bourbon, en 1552, avec cette épigraphe :

(1) Ce Nicolas Dupuits (de Puteo) était devenu chanoine de l'église cathédrale de Sens, en 1513. — Voir aux Archives de l'Yonne, fonds du chapitre de Sens, *Suite chronologique des dignités, archidiacons et chanoines de l'église de Sens*, Manuscrit du doyen Fenel.

(2) Voir *codem*.

En vobis Senonum mystæ, quod pluribus olim  
 Fædatum mendis, cultius exit opus.  
 Sic modo de Christo sacrorum oracula vatum  
 Et fides resonant mystica sacra magis,  
 Gratia Casino, quo castigante, repulsus  
 A littera et modulis nunc procul error abest.

Jean Cousin devint chanoine de l'église métropolitaine et mourut le 26 février 1572.

Après lui, la liturgie sénonaise subit de nombreux remaniements. Dès 1575, le missel fut revu et corrigé à nouveau par Daniel d'Auge, prieur coré de Villeneuve-l'Archevêque, et l'un des savants liturgistes de l'époque (1).

Au siècle suivant, la musique religieuse semble avoir été cultivée avec une grande ardeur dans la métropole sénonaise. Les décisions capitulaires mentionnent à chaque pas des messes ou des *Te Deum* en musique, et rien n'égale la sollicitude du chapitre pour les enfants de chœur. On leur permet de porter des petits bonnets pendant l'office (2); on décide que durant l'hiver, on placera des planches sous leurs pieds (3); bientôt on remplace les planches par une natte (4). En 1560, on augmente leur nombre et on le porte de six à huit; on envoie les plus distingués se perfectionner à Paris, etc., etc.

Cependant, aucun nom d'artiste célèbre, se rattachant à cette période, n'est venu jusqu'à nous. Nous ne citerons que pour la singularité du fait, un frère Jean de Saint-Samson, avengle dès sa nais-

(1) Voir, sur ce Daniel d'Auge, un article de M. Tarbé, relatif à Villeneuve-l'Archevêque, contenu dans ses *Recherches historiques sur la ville de Sens et ses environs*.

(2) Décision capitulaire du 21 janvier 1616. — Table manuscrite dressée par le doyen Fenel; voir aux Archives de l'Yonne.

(3) Décision capitulaire du 14 décembre 1607. *Eodem*.

(4) Décision capitulaire du 30 décembre 1621. *Eodem*.

sance, et néanmoins organiste remarquable (1) ; et une femme Cécile Chaumette, qui remplissait les fonctions d'organiste à la cathédrale en 1664 (2).

Vers les dernières années du XVII<sup>e</sup> siècle, un brusque et notable changement s'opéra dans l'église de Sens. Elle proscrivit la musique avec autant d'ardeur qu'elle en avait mis à la cultiver jusque-là, pour revenir au plain-chant dans toute sa simplicité. Une décision capitulaire du 23 octobre 1673 porte que les enfants de chœur et les chantres devront célébrer l'office divin *ritu antiquo, sine musica* ; et la raison qu'on en donne, est que la sainte église de Sens a horreur des nouveautés ; *sancta mater ecclesia Senonensis nescit novitates* ! On poussa le rigorisme jusqu'à proscrire le serpent, instrument peu musical, et qui, par son origine auxerroise, eût dû trouver grâce devant nos voisins (3).

Mais à peine le chapitre sénonais venait-il de proclamer sa fidélité inviolable aux vieilles traditions, qu'une ère nouvelle commença pour la France religieuse. Un mouvement extraordinaire agitait les esprits. On ne parlait plus de réformes aussi radicales que celles importées jadis par le protestantisme ; et cependant, les hommes les plus éminents du clergé, entraînés dans une véritable rébellion contre le saint Siège, se rattachaient en foule aux doctrines condamnées de Jansénius. Sous leur inspiration, la liturgie gallicane subit de profondes altérations. Les bréviaires furent refondus, les antiphoniers durent eux-mêmes suivre le torrent du jour, et parmi les églises les plus empressées

(1) On lit dans la correspondance, échangée entre l'abbé Lebeuf et l'abbé Fenel (collection inédite appartenant à M. Garcement de Fontaine), au dos d'une lettre de Fenel, à la date du 13 juillet 1742, cette note de la main de Lebeuf : « Frère Jean » de Saint-Samson, carme déchaussé lay, né à Sens. Son nom était Dumoulin. Mort » en 1637. Fut aveugle dès le berceau, fut bon organiste, de famille noble. *Ex ejus » vita in 4<sup>o</sup> per Donatianum a S. Nicolao.* »

(2) Voir à la table des décisions capitulaires déjà citée. V<sup>o</sup>. Orgues.

(3) Voir *Traité théorique et pratique du plain-chant*, par l'abbé Poisson, p. 22.

à consacrer les nouveautés, paraît l'église de Sens, celle-là même qui se vantait naguère de les avoir en horreur.

Il ne nous appartient pas de raconter ici dans tous ses détails cette phase importante de notre histoire ecclésiastique (1). Nous constaterons seulement son influence et ses résultats sur la musique religieuse dans le département, avec d'autant plus de soin que nous y trouverons l'occasion de mettre en lumière deux hommes, dont la gloire appartient à notre pays, c'est-à-dire, l'abbé Lebeuf, dont nous avons déjà tant parlé, et son digne émule Léonard Poisson.

C'est en 1702 que parut à Sens le nouveau bréviaire, où déjà perçaient les opinions et les doctrines de Port-Royal. On avait confié sa rédaction à Jean Burluguay, savant chanoine, homme d'une haute vertu et d'une science profonde, mais qui n'avait jamais signé le formulaire, et s'était fait condamner par l'officialité de Paris, alors qu'il occupait une modeste cure de ce diocèse (2); devenu chanoine à Sens, il avait été accusé de complicité avec M. Boileau, doyen du chapitre, qui avait coupé en cachette le feuillet du livre des serments, où étaient écrits ces mots, pour être prononcés par tous les bénéficiers à leur réception : *Item juro quod non sequor, neque sequar damnatum a sanctissimis patribus Jansenii dogma* (3).

Après avoir travaillé seul et pendant plusieurs années au grand ouvrage dont on l'avait chargé, Jean Burluguay fut aidé dans sa tâche, et peut-être un peu surveillé, par les membres les plus distingués du clergé sénonais; entr'autres par M. Taffoureau doyen, par M. Fenel, alors simple chanoine (4), par M. Delon, curé de la Made-

(1) Voir, à cet égard, les institutions liturgiques de dom Gueranger.

(2) Voir l'article qui le concerne dans la liste des chanoines, de l'abbé Fenel. — Archives de l'Yonne, — déjà cité.

(3) J'emprunte ce détail bizarre à une note manuscrite de M. Maçon, chanoine de Sens. — Voir ses papiers aux Archives de l'Yonne.

(4) Ne pas confondre M. Fenel dont il est ici question, et qui devint plus tard

leine (1), et par S. Besnault, curé de Saint-Maurice de Sens, qui composa une foule d'hymnes nouvelles, dont l'abbé Lebeuf semble faire le plus grand cas (2).

Entre les mains de ces hommes éminents, le bréviaire fut promptement achevé. Quelques esprits orthodoxes protestèrent en vain contre les innovations qui s'y étaient glissées de toutes parts, bien que timidement. Ils demandèrent ce qu'était devenue la célèbre maxime :

doyen, avec M. Fenel, son neveu, qui fut aussi chanoine de Sens et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. La correspondance inédite de l'abbé Lebeuf, appartenant à M. de Fontaine, et dont nous donnerons ci-dessous de nombreux extraits, est adressée d'abord à M. Fenel le doyen, puis à son neveu. Mais toutes les lettres signées Fenel émanent de ce dernier.

(1) C'est de lui que parle Lebeuf, dans un article du *Mercure de France* d'août 1726, p. 1729 et suiv., lorsqu'il dit : « L'auteur de nos hymnes propres aurait autant » de raison que Santeuil de se plaindre de ceux qu'on voit regretter que ses hymnes » en aient déplacé de vieilles dont ils savent par cœur le chant. Il pourrait comme » lui apostropher les mânes du *savant poète, son confrère, qui a retouché les hymnes » du Bréviaire de 1703 et qui en a tant fourni de nouvelles*, et en l'évoquant du tombeau, lui dire comme autrefois Santeuil au P. Senaud :

- » Exoriare mihi tumuloque resurgere B...alde (*Benalde*),
- » Si sermonis adhuc teneat te cura polita ;
- » Ecce redit nostris vetus ignorantia templis. »

(2) Voir sur les ecclésiastiques qui ont pris part aux Bréviaires de 1722 et de 1725, ainsi qu'à l'Antiphonaire de 1726, une liasse de lettres fort curieuses et toutes inédites, existant à la Bibliothèque de Sens, et portant sur la cote cette note de l'abbé Fenel : *Recueil de lettres de divers particuliers à M. Fenel, doyen de Sens, et à quelques autres, etc., sur les Bréviaires de Sens de 1702 et de 1725 et sur le Missel de l'an 1725, et sur le chant, entre autres, de MM. Lebeuf, chanoine et sous-chantre d'Auxerre ; — Ferrand, prieur de Dolot ; — Poisson, vicaire de Sourdon, etc., etc.* L'abbé Fenel a ensuite rayé le nom de Lebeuf et a mis à côté ces mots : *elles sont dans le recueil de ses lettres*, indiquant par là que les lettres de notre compatriote avaient été rassemblées dans une collection spéciale. (Cette dernière collection n'est autre que celle appartenant aujourd'hui à M. Garcement de Fontaine.) — La liasse,

*Ecclesia senonensis nescit novitates* (1). Leurs plaintes ne furent pas écoutées.

Lorsqu'il s'agit au contraire de réformer la musique, comme on avait réformé le texte, les anciens du chapitre l'emportèrent sur les novateurs. Ils ne voulurent même pas qu'on observât la quantité dans les pièces de chant, qui entrèrent dans la composition du rituel, ce qui pourtant semblait fort naturel et fort raisonnable aux habiles de l'époque (2).

Mais ce n'était là qu'un dernier effort, tenté contre l'esprit d'innovation. Quelques années s'étaient à peine éconlées, et déjà le bréviaire de 1702 paraissait insuffisant. Dès 1728, l'archevêque Bouthillier de Chavigny en publia un nouveau, dans lequel on procéda par réformes bien plus hardies que n'avaient été les précédentes, et qui consacra, dans le diocèse, le triomphe de l'esprit janséniste. L'instigateur de ce travail était l'abbé Fenel devenu doyen du chapitre. Il y avait pris la part la plus active, ainsi que MM. Lasseré (3), Hédiard (4), Herluyson (5), chanoines; Ferrand, prieur de Dolot en Gâtinais (6), etc., etc.

Cette fois, la réforme musicale marcha de pair avec la réforme

dont s'agit est contenue dans un carton de pièces relatives à la liturgie. Nous en avons tiré toutes les lettres de Léonard Poisson, citées dans le cours de cette notice.

(1) Voir la note de M. Maçon déjà citée.

(2) Traité théorique et pratique de l'abbé Poisson, p. 27.

(3) et (4) Voir l'article qui les concerne dans la *suite chronologique des dignités de l'église de Sens*.

(5) Ce M. Herluyson avait été aumônier et bibliothécaire de l'ancien évêque de Troyes, devenu conseiller d'Etat au conseil de la régence. On conserve à Sens (dasse indiquée précédemment) plusieurs lettres de lui, dans lesquelles il se montre amateur zélé du plain-chant, et connaisseur émérite.

(6) Ce Ferrand avait déjà coopéré fort activement au Bréviaire de 1702. Il s'occupait surtout des questions liturgiques.

liturgique. A peu près en même temps que le bréviaire, parurent de nouveaux livres de chant. Par qui, et comment furent-ils composés ? Voilà maintenant ce que nous avons à examiner.

Dès que l'on fut résolu à faire un pas décisif dans la voie inaugurée en 1702, on chercha dans tout le diocèse des hommes capables d'y concourir : et l'un des premiers auquel on s'adressa fut l'abbé Lebeuf. Le chapitre de Sens pria même l'évêque d'Auxerre d'envoyer notre savant compatriote pour coopérer à l'œuvre nouvelle (1). Néanmoins, il ne joua dans cette circonstance qu'un rôle secondaire. La direction des réformes musicales fut confiée à Léonard Poisson.

Léonard Poisson était né à Cerisiers, vers 1695. On ne connaît pas au juste la date de sa naissance, et des lacunes regrettables (2) dans les actes de baptême de la commune où il a vu le jour, empêchent de s'en assurer. Il fut tonsuré le 13 décembre 1716. Peu après, il fut nommé vicaire à Sourdun, dans le diocèse de Sens, arrondissement de Provins. C'est là que, malgré sa jeunesse, il fut chargé de la tâche importante de revoir, de corriger, de refondre et même de renouveler, s'il était besoin, les chants de l'église sénonaise.

Pour remplir cette grave mission, le jeune vicaire s'entoura d'aides laborieux et de conseils éclairés. Ses lettres prouvent qu'il négligea rarement ceux qui lui venaient d'Auxerre.

Il écrit de Sourdun le 24 août 1725 (3) : « En arrivant ici j'ai trouvé » une lettre de l'abbé Lebeuf... Je vous envoie toutes les antiennes » du psautier, marquées comme elles doivent être, selon le sentiment » de M. Lebeuf, et le mien aussi... Voici comme M. Lebeuf m'a » envoyé l'antienne *nos qui vivimus* et comme je crois que nous la

(1) V. lettre de Lebeuf du 19 janvier 1726. — Collection de Fontaine.

(2) Il y a, entre autres, une lacune s'étendant de l'année 1692 à l'année 1722.

(3) Cette lettre et les suivantes, tirées, comme on l'a dit, des cartons de la Bibliothèque de Sens, est adressée au doyen Fenel.

» devons mettre... M. Lebeuf voudrait que nous admissions cette  
 » finale complète du 7<sup>e</sup> ton,.... je suis assez de son avis... »

Mais la déférence de l'abbé Poisson pour son illustre correspondant ne lui enlevait pas sa liberté de choisir et d'apprécier.

« Je n'ai point suivi, dit-il, dans une autre lettre du 29 décembre  
 » 1724, les derniers avis de M. Lebeuf, pour les changements qu'il  
 » proposait à faire dans le 8<sup>e</sup> ton, parce qu'ils m'ont paru moins bons  
 » que notre ancienne psalmodie, que je ne crois pas que nous devions  
 » changer même pour des choses également bonnes. Je me souviens  
 » d'avoir conféré de ce 8<sup>e</sup> ton avec M. le curé de Reclauses, qui n'est  
 » pas d'avis non plus d'y faire aucun changement. »

Le curé de Reclauses, dont il est ici question, s'appelait G. Delon, sans doute le même qui avait coopéré au bréviaire de 1702 (1). C'était un habile compositeur de plain-chant, à qui l'abbé Poisson emprunta plusieurs morceaux pour son missel. On lit, en effet, dans une lettre de ce dernier, à la date du 21 mai 1724 :

« On m'a dit que M. Delong, curé de ..... qui a composé les  
 » antiennes de l'Office des Rois, a composé la plupart de nos proses  
 » nouvelles. Si par votre moyen je pouvais les avoir, cela me ferait un  
 » grand plaisir. Il pourrait y en avoir de meilleures que celles que  
 » j'ai, dont on se servirait. Comme ces pièces de chant sont les plus  
 » difficiles à composer, on doit bien s'attendre que, dans un si grand  
 » nombre, il s'en trouvera de faibles ; quand on a un grand nombre de  
 » chants, on choisit. »

(1) Le doyen Fenel, dans la *suite chronologique des chanoines de l'église de Sens*, article relatif à J. Burluguay, dit que ce Delon était curé de la Madeleine, à Sens. — D'un autre côté, l'on trouve à la bibliothèque de cette ville, dans la liasse tant de fois mentionnée par nous, une lettre adressée à M. Delon, curé de Notre-Dame, 20 avril 1702. — Enfin, Delon écrit lui-même au doyen Fenel, le 23 janvier 1717, et il signe : *G. Delon, curé de Reclouses*. C'est donc par erreur que l'abbé Poisson écrit *Delong, curé de Réclauses*.

Par suite du même système d'études comparatives, l'abbé Léonard Poisson voulut se rendre dans le diocèse de Troyes, et étudier la musique religieuse qui y était usitée.

« J'ai été cette semaine, écrit-il, le 19 mai 1725, sur le diocèse de  
 » Troyes, pour y voir la composition de leur chant, imprimé et non  
 » imprimé. Il me semble qu'ils ont mieux réussi qu'à Paris et à  
 » Orléans, en quelques endroits. Je ne crois pourtant pas qu'il soit  
 » impossible de mieux faire. Ils ont eu pour principe la liaison de la  
 » lettre et du sens : ils s'en sont néanmoins écartés en quelques en-  
 » droits. On peut dire que celui qui a fait les préliminaires de leur  
 » psautier a traité à fond les principes du chant....

» Je compte aller à Dontilly le lendemain de la Trinité, pour  
 » voir s'il est possible les ouvrages de M. Destours. Je tâcherai de vous  
 » en rendre un fidèle compte.

» Je n'épargnerai ni temps, ni peines, ni voyages pour continuer  
 » ce grand ouvrage, et je ne serai satisfait que lorsque tout sera com-  
 » posé, comme je crois que vous ne le serez point que tout soit im-  
 » primé, parce que sans cela, on ne peut compter sur rien, et c'est  
 » en vain que l'on travaille. La satisfaction que j'ai, monsieur, de  
 » vous faire plaisir en ceci, m'engage à ne rien négliger de tout ce  
 » qui dépend de moi pour contenter tout le monde s'il est possible.  
 » Je le souhaite, mais je n'oserais l'espérer. »

Du reste, Léonard Poisson ne faisait pas seulement de belles promesses à l'abbé Fenel. Il déployait, en réalité, une activité incroyable. Quelques-unes de ses lettres nous le montrent comme un travailleur digne des Bénédictins, et comme la véritable cheville ouvrière du missel de 1726.

« J'ai quitté tout, dit-il dans une lettre du 23 décembre 1723, pour  
 » faire les quatre antiennes du psautier que vous me faites l'honneur  
 » de me demander et je vous les envoie incluses dans la présente ....  
 » J'espère aux premiers beaux jours, après les Rois, aller à Sens, pour  
 » avoir l'honneur de vous présenter toutes les antiennes du psautier ;

» elles sont faites, si on en a besoin, je les enverrai aux moindres  
 » nouvelles, mais je crains que les cahiers ne fussent (*sic*) gâtés par  
 » le postillon. *Il y a, à présent, de bon compte, neuf cent quatre-vingts*  
 » *antiennes de composées.*

» Les antiphoniers de Paris et d'Orléans ne sont pas inutiles pour  
 » la composition des antiennes. Mais je crois qu'ils serviront encore  
 » davantage pour les répons, surtout ceux d'Orléans. Il n'y a point de  
 » danger de faire transcrire les antiennes qui restent à composer,  
 » afin que je les trouve toutes prêtes. J'ai celles du propre du temps  
 » jusqu'à la Trinité. Puisque vous me faites l'honneur de me charger  
 » de ce travail, je ferai toujours mon possible pour m'en acquitter le  
 » moins mal que je pourrai, pour la gloire de Dieu, pour vous faire  
 » plaisir et pour le service du diocèse. »

Nous terminerons ces citations par une lettre du 14 mars 1724, dans laquelle on lit : « J'ai reçu avant-hier au soir le petit paquet que  
 » vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer avec deux lettres, l'une  
 » du 5<sup>e</sup> et l'autre du 10<sup>e</sup> du présent mois, écrites par M. Hédiard  
 » de votre part, et celle de messieurs les compositeurs du bréviaire.  
 » J'ai tout quitté pour satisfaire à ce que vous me faites l'honneur de  
 » me demander. J'ai cru que ce qui pressait le plus était de composer  
 » les antiennes des vêpres ou des complies du temps paschal, je les  
 » envoie dès aujourd'hui, afin de ne pas causer de retardement.....  
 » Le propre du temps du graduel est fait, je fais continuer par les  
 » messes votives, selon la division que j'ai eu l'honneur de vous pro-  
 » poser. On peut se préparer à l'impression après celle du bréviaire,  
 » rien ne retardera de notre part. Il y a près de cinq cents pages de  
 » copies et nous y travaillons tous les jours. *N'ayant plus d'antiennes,*  
 » *j'ai fait les chants des hymnes du commun* : j'espère qu'on en sera pas  
 » mal content ; j'ai aussi travaillé aux répons du commun des  
 » apôtres.... »

L'œuvre de Léonard Poisson fut généralement approuvée et valut à son auteur une grande réputation de savoir et de goût. Il fut nommé

curé de Marsangy (1), titre modeste, qu'il conserva jusqu'à sa mort, (nous sans quelques traverses, ainsi qu'on va le voir). Telle fut la récompense de ses immenses travaux.

Il eut aussi la joie de voir ses livres de chant adoptés par l'église d'Auxerre, en même temps que le bréviaire sénonais. Quand l'abbé Lebeuf avait, pour la première fois, vers 1722, parlé de faire un emprunt à l'église métropolitaine, on l'avait accueilli par un *tolle* général. Puis on s'était aperçu que le bréviaire de Sens avait de grandes qualités et surtout celle d'être moins long que les précédents. Cela séduisit fort « certains appelants qui sont mols et relâchés dans la pratique, » qui approuvent qu'on eût un bréviaire très court et qu'on veuille le » réciter dans la position la plus commode et aux heures les plus » aisées, le tout bien vite, et dépêche-compagnon (2). »

Bientôt on raffola de la liturgie sénonaise. On envoya des députés à Sens. Du bréviaire, on passa au missel. Le texte et les chants, tout fut emprunté.

« On est bien éloigné aujourd'hui parmi nous, s'écrie l'abbé Lebeuf, » de dire qu'on ne veut point de bréviaire, de missel, etc.... On a » franchi le pas en faisant l'effort de prendre un nouveau bréviaire, » En conséquence de cela, les députés les plus qualifiés ne veulent » plus que retranchements, suppressions, adoucissements. On irait vo-

(1) « Marsangi, écrit l'abbé Lebeuf à son ami Fenel, le 16 juillet 1733, a dû être » écrit *Maringy* et d'abord *Maxinjac*. Cette dernière prononciation serait celle qui » aurait été usitée en Auvergne ou en Limosin, si le village y eût été situé; elle » découvre sensiblement l'origine de ce nom qui était en latin *Maximiacus*. Il y a » une infinité d'exemples de la conversion de l'i en j et ensuite en g. C'est ainsi que » de *Potamius* on a fait *Pouange*, de *Mennius Monge*, de *Servolens Sergent*. Voyez » *Ménage* ou *Gallots in notitiâ Galliarum*. *J'ai appris à M. Poisson cette étymologie » de son village, je ne sçay s'il en a conçu la naturalité.* » Il est vrai que Poisson n'était pas un archéologue distingué; mais, comme musicien, il me semble supérieur à l'abbé Lebeuf.

(2) Lettre des 17-20 novembre 1725. L'abbé Lebeuf au doyen Fenel.

» lontiers jusqu'à faire dire vêpres le matin et la messe le soir. C'est  
 » une pitié que d'entendre, à présent que le bréviaire est fait, raisonner  
 » les députés qui n'ont plus rien à faire (1)... »

L'entraînement fut si grand qu'on se servit à Auxerre du bréviaire et du missel de Sens encore incomplets, avant que la publication en fût achevée dans cette ville. Laissons encore parler l'abbé Lebeuf :

« Chacun tient en main le bréviaire de Sens rendu aux-  
 » rois, et il paraît qu'on y prie Dieu de bon cœur. Pour moi, je  
 » trouvais qu'il eût été plus honnête de ne vous pas précéder. Mais à  
 » présent, c'est le monde renversé. On ne voulait pas de votre bré-  
 » viaire en 1722, c'était encore un grand crime au mois de décembre  
 » 1723 d'en prononcer le nom. On méritait d'être mis par là, *extrâ*  
 » *synagogaa, Maranatha*. Maintenant on pétille de ne pas le chanter  
 » assez tôt; ne dût-on avoir que des feuilles volantes, il faut com-  
 » mencer avec le carême (2)... »

Quelques chanoines protestèrent contre tant d'innovations ; mais la majorité les contraignit au silence (3), et l'abbé Lebeuf, promoteur le plus actif de tout ceci, finit par être accusé d'avoir manqué de zèle. On lui reprocha de n'avoir traité avec l'imprimeur de Sens, que pour 400 exemplaires (4). Ce n'était pas suffisant, disait-on, pour le diocèse d'Auxerre ; il en eût fallu bien davantage. L'abbé Lebeuf fut obligé

(1) *Eodem*.

(2) Lettre du 9 mars 1726, au doyen Fenel.

(3) Voir lettre du 10 mars 1726 ; l'abbé Lebeuf au doyen Fenel. « Le Bréviaire va  
 » son train. Nous avons encore chanté ce matin les Matines à neuf Psaumes, avec  
 » le reste, et les Antiennes, Hymnes, etc., mais posément, et comme aux doubles  
 » d'Apôtre : on paraît content... Les Petites Heures ont aussi bien roulé. Il semble  
 » qu'on soit dans un autre monde. *De tous les capitulants, il n'y en a qu'un qui n'a*  
 » *pas encore pris son Bréviaire et qui veut conserver le vieux*. M. Grasset perdra son  
 » latif envers celui-là. »

(4) Voir lettre du 9 mars 1726, déjà citée.

de se disculper, d'écrire au libraire (1), d'écrire au doyen Fenel (2); d'établir que la faute n'était pas la sienne. Il paraît que les choses allaient déjà de ce temps, comme on les a vues souvent du nôtre; ceux qui poussaient aux réformes finissent par être débordés et accusés de tiédeur par ceux-là même qu'ils avaient eu le plus de peine à ébranler.

Mais revenons à l'abbé Poisson. Enfermé dans sa cure de Marsangy, il ne restait pas inactif: quelques fautes s'étaient glissées dans le missel de 1726; il s'occupa de les réparer dans des cartons qui furent ajoutés en 1728 à l'œuvre originale (3).

Malheureusement pour lui, le protecteur de tous ses travaux, Bouthillier de Chavigny vint à mourir, et le siège archiépiscopal fut occupé, après lui, par un homme dont les doctrines religieuses étaient bien différentes, par Joseph Languet. Cette circonstance devint pour l'abbé Poisson l'occasion de rudes épreuves. On oublia son savoir et ses services pour lui faire son procès comme janséniste. On lui nomma un desservant, à qui l'on attribua une portion notable du revenu de la cure. Il fallut que le musicien se fit plaideur, et qu'il abandonnât le plain-chant pour recourir au papier marqué (4). A la date du 28 août 1742, nous le voyons, signifiant au sieur Haüy, prêtre, demeurant à Marsangy: « qu'il est appelant comme d'abus, comme par les pré-  
sentes il interjete appel comme d'abus de l'ordonnance de mon-  
seigneur l'archevêque de Sens, en date du quatorze décembre mil  
sept cent quarante, ensemble de celle de M. de Villebreuil, vicaire

(1) Lettre du 10 mars 1726; à M. Jannot, libraire, imprimeur du Roi et de M. l'archevêque de Sens, à Sens.

(2) Voir lettres des 9 avril, 14 avril 1726.

(3) Voir Traité théorique et pratique, p. 96.

(4) Voir aux Archives de l'Yonne. — Papiers relatifs à la cure de Marsangy, 1740-1742; procès entre le vicaire et le curé suspendu (appelant) pour la perception des fruits de la cure.

» général, en date du treize décembre mil sept cent quarante et un,  
 » qui au préjudice d'un appel au futur concile nécessairement sus-  
 » pensif, et de plusieurs appels comme d'abus suspensifs dans le cas  
 » présent, commettent un desservant à la cure dont ledit sieur Poisson  
 » est titulaire et assignent audit desservant l'honoraire excessif de  
 » quatre cent livres, comme aussi il interjète appel comme d'abus,  
 » de la sentence de l'officialité de Sens incompetemment rendue, en  
 » date du trente et un juillet dernier et de tout ce qui pourrait avoir  
 » suivi et pourrait suivre, déclarant qu'il entend relever lesdits appels  
 » pardevant nos seigneurs du Parlement en la grand'chambre, le tout  
 » à ce que ledit sieur Haüy n'en ignore, et sous les protestations que  
 » dans le cas où l'on passerait outre, au préjudice desdits appels, il se  
 » pourvoira contre tout ce qui pourrait être fait, même qu'il prendra  
 » à partie tous juges, officiers, huissiers et autres qui pourront prêter  
 » leur ministère (1)..... (!!)

En attendant le résultat de ses appels et de ses protestations, l'abbé Poisson défendit, par des moyens extra-judiciaires, ses revenus compromis. Son desservant lui avait saisi *la moitié des dixmes des fruits de vigne* de la paroisse de Marsangy ; malgré la saisie, il perçut la totalité de ses droits, et une fois son vin recueilli, il se disposa à l'enlever ou à le déposer chez les particuliers du pays qui, sans doute, avaient pris son parti. Sur ce, requête au bailli de Sens par le commissaire préposé à la garde des objets saisis, lequel commissaire dénonce en toute hâte les faits et gestes du sieur Poisson. Comment tout cela se termina-t-il ? je ne sais. Le dossier, tel qu'il existe aux archives de l'Yonne, est brusquement interrompu. Néanmoins, je présume que l'affaire finit par s'arranger et que Poisson rentra en grâce. L'histoire du duel de 1745 paraîtrait l'établir.

Tout ennemi qu'il fût des novateurs, l'archevêque Languet avait songé à donner une nouvelle édition des chants religieux de Sens.

(1) L'exploit est signé de l'huissier rédacteur et de l'abbé Poisson lui-même.

Personne ne méritait mieux que l'abbé Poisson de diriger ce travail. Mais c'était précisément l'époque où il signifiait exploits sur exploits à son malheureux desservant, avec appel comme d'abus et toute la suite. On comprend que cette lutte fut pour lui une mauvaise recommandation, et l'abbé Lebeuf, bien qu'il fût lui-même entaché de jansénisme, se trouva appelé à recueillir la succession du trop récalcitrant curé de Marsangy.

Un jour, en effet, l'archevêque de Sens fit mander à son hôtel, à Paris, le sous-chantre auxerrois, devenu membre de l'académie des inscriptions et belles lettres :

« C'était, raconte Lebeuf à son ami Fenel (1), pour me dire qu'il » avait vu un livre de ma façon sur l'histoire et la pratique du chant, » et qu'ainsi je lui paraissais être grec sur cette matière, ce sont ses » termes. Que comme on allait imprimer le chant de Sens à com- » mencer par le graduel, il était bien aise que je le revis (*sic*) aupara- » vant, et que je le conforme à ses intentions. Il ne veut pas un chant » trop élevé, etc. Il le veut plus mélodieux aux grandes fêtes. La con- » versation n'a roulé (*sic*) que là-dessus. Voilà une nouvelle que je » vous apprends et que je vous prie de tenir *in petto*, car le prélat m'a » paru assez aise s'il pouvait mystifier en quelque chose un per- » sonnage qui le tracasse. *Nemini diceritis*. D'un mal, il en revient » quelquefois un bien... »

Le personnage dont il est question ici n'est autre que l'abbé Poisson ; car, dans une lettre postérieure, Lebeuf se montre plus explicite, et voici ce qu'il dit :

« Je vous prie de ne pas faire transpirer ce dont M. l'archevêque me

(1) Lettre du 15 janvier 1742. Celle-ci est adressée non plus au doyen Fenel, mais à son neveu, le futur académicien. Ce dernier s'occupait un peu de musique. Souvent il sollicite à cet égard les conseils de l'abbé Lebeuf, et lui soumet le résultat de ses observations. — Voir, entre autres, une lettre du 9 mars 1735.

» charge, de crainte que cela ne vienne aux oreilles de M. Poisson qui  
 » peut me trouver dans les rues ou me venir voir (1). »

L'abbé Fenel promet le silence, et croyant qu'il s'agit de refondre complètement le chant de 1726, recommande à son ami de *faire avantageusement son marché pendant qu'on a besoin de lui* (2). Mais Lebeuf le détrompe ; il n'est, dit-il, chargé que d'une révision, et ne demandera pour récompense que l'amitié de Joseph Languet. Cependant, il a un frère, pauvre curé de campagne, si quelque bonne cure venait à vaquer, on pourrait en toucher deux mots au prélat (3).

Quoi qu'il en soit, il se met promptement à l'œuvre. Dès le mois d'avril 1742, toutes ses remarques sur le chant du Graduel sont envoyées à l'archevêque, et ce dernier, ravi de tant d'activité, promet qu'il pensera à M. Lebeuf le frère (4).

Les choses en restèrent là jusqu'en avril 1744, époque à laquelle notre savant compatriote reçut de Sens une lettre ainsi conçue (5) :

(1) Lettre du 12 février 1742.

(2) Lettre du 17 janvier 1742, de Fenel à l'abbé Lebeuf. « Je suis ravi de ce que vous me mandez au sujet du nouveau chant que vous entreprenez, je n'en dirai rien, mais cela pourra vous être utile. Faites avantageusement votre marché, pendant qu'on a besoin de vous. »

(3) Lettre du 12 février 1742, déjà citée. « L'archevêque de Sens ne fait pas refondre son chant, mais réviser seulement. Ainsi vous croyez sans fondement que cela doit me valoir beaucoup. Pour moi, je ne lui demanderai que son amitié. Cependant, comme je vois qu'il faudra que mon frère, curé proche Auxerre, et moi nous nous chargions de ma sœur et de son enfant, le père étant suffisant pour avaler le reste du bien, je ne m'éloignerai pas de lui demander un jour, au cas qu'il vaquât quelque bonne cure de campagne, de la donner à mondit frère. J'en préférerais une qui fût dans les cantons qui avoisinent Paris. Lorsque vous recevrez ce prélat à Pâques, ne pourriez-vous lui en toucher quelque chose ? car, puisqu'il a bien voulu être parrain du petit Lebeuf de Joigny, il y a deux ans, j'espère qu'il aura du moins compassion de lui et de sa mère. »

(4) Lettre du 27 mai 1742, de Lebeuf à l'abbé Fenel.

(5) Lettre du 19 avril 1744, de Fenel à Lebeuf.

« Il y a ici un peu de tintamare. Le premier sujet est sur le chant du nouveau Graduel, auquel vous avez donné quelques corrections. L'archevêque l'a encore fait voir à un maître de musique de Paris qui y a aussi fait les siennes; ensuite, lui s'en est aussi mêlé et y a fait des changements de son chef, sans avoir égard à ce qu'on dit des vôtres, monsieur. Ensuite on a montré cela aux commissaires du chapitre qui ont fort désapprouvé ces derniers changements, parmi lesquels un des plus notables est le retranchement de toutes les doubles notes, sous prétexte qu'on ne les chante jamais. Ceux qui avaient corrigé les livres liturgiques depuis vingt ans ont refusé de se mêler de cet ouvrage, et le prélat a été forcé d'en donner la correction au prieur de Saint-Paul, nommé Chomel, homme dont j'aime mieux que vous appreniez les mœurs par un autre que par moi, et du reste homme bon à rien. Cet homme a corrigé la première feuille et a mis au bas : *Bon à tirer, Chomel*. Les commissaires du chapitre ont vu cela. Ils ont examiné cette feuille où ils ont trouvé 12 fautes énormes et 40 ou 50 médiocres. Il n'y en a qu'une qui en soit exempte. Enfin, après bien des disputes, on a dû tenir une assemblée dont je ne sais pas encore le résultat que je vous dirai une autre fois. »

L'abbé Lebeuf se contente de répondre, à ce sujet, deux mots qui ressemblent à un *Confiteor* (1) : « Ce que vous me dites sur les feuilles du chant me confirme dans le proverbe, *Ne inter...* » c'est-à-dire entre l'arbre et l'écorce ne mettez pas le doigt; ne vous mêlez pas de ce qui appartient à un autre, surtout quand il s'agit d'un ami et de Léonard Poisson.

Tout se termina à l'honneur de ce dernier. « Sur le chant, écrit Fenel (2), cela est fini. On en a copié la correction à M. Lasseré, de l'accord de toutes les parties, et selon que le chapitre a demandé,

(1) Lettre du 29 avril 1744.

(2) Lettre du 30 avril 1744.

» on ne fera absolument aucune correction au chant du sieur Poisson, » lequel on conserve en entier. Voilà le dernier résultat. »

A quoi Lebeuf répond (1) : « Les nouvelles que vous me marquez » sont curieuses. Quand je trouverai le sieur P..., curé, je lui en ferai » compliment. J'ai prévu que cela aboutirait là : le seigneur A... ne » voulait pas me croire sur les doubles notes et sur l'élévation du » chant. Oh ! qu'il est bon que chacun se mêle de son métier. »

C'est ainsi qu'après bien des incidents, l'œuvre de Poisson fut respectée dans le Graduel de 1748. M. Lasseré, chargé des corrections, ne fit que les plus indispensables. Parfois il demanda des conseils à l'abbé Lebeuf, et celui-ci, malgré ses mécomptes, lui répondit toujours avec un empressement digne d'éloges (2).

En 1760, Léonard Poisson publia, sans nom d'auteur, un *Traité théorique et pratique du plain-chant* (3). Ce livre a joui constamment, depuis son apparition jusqu'à nos jours, d'une très-grande réputation (4), si bien qu'il est compté par M. Fétis (5), au nombre des trois meilleurs ouvrages qui ont paru sur cette importante matière.

On n'y trouve pas cette foule de recherches historiques qui donne à celui de l'abbé Lebeuf une si haute valeur ; mais la portion didactique est beaucoup plus complète. Les développements sont à la fois précis et d'une grande utilité. C'est un Manuel très-propre à former de bons

(1) Lettre du 6 mai 1744.

(2) Lettre du 15 mai 1744, de Fenel à Lebeuf ; lettres des 18 mai et 25 mai 1744, de Lebeuf à Fenel.

(3) Avec cette épigraphe : *Psallite sapienter*. Chantez avec intelligence.

(4) On lit dans la *Revue de Musique religieuse*, 1848, p. 25, article de M. Stéphen Morelot : « Un auteur du dernier siècle, l'abbé Poisson, a déjà répondu à ces questions, dans son *Traité du chant ecclésiastique*, ouvrage qui témoigne d'un goût » bien rare à l'époque où il a été publié. Cet écrivain, qui était lui-même compositeur » distingué de plain-chant, a remarqué... etc. »

(5) Voir au second § de cette notice.

chantres et qu'on ne saurait trop recommander aux ecclésiastiques de notre temps.

Il contient, en outre, quelques règles sur la composition de la musique d'église et des observations critiques sur les livres de chant publiés en France depuis le XVI<sup>e</sup> siècle.

Dans cette partie, Léonard Poisson se montre le précurseur de nos savants liturgistes et de nos plus célèbres maîtres de chapelle. Il recommande avant tout l'étude des anciens maîtres, de ceux dont saint Grégoire a canonisé les œuvres, ou de ceux qui l'ont suivi le plus immédiatement.

« Il y a plus de vingt-cinq ans, dit-il (1), que m'étant trouvé engagé  
 » d'abord par une des plus grandes églises du royaume et ensuite par  
 » une autre des plus célèbres, à travailler à la composition de leur  
 » chant, je consultai soigneusement les anciens et je m'y attachai.  
 » Après les avoir bien médités, je trouvai leurs principes si raison-  
 » nables, leurs règles si sages, leur méthode si naturelle, que mille  
 » fois je me suis étonné qu'on les eût abandonnés au point où nous le  
 » voyons depuis plus d'un siècle. Je ne prétends pas toutefois que tous  
 » leurs ouvrages soient absolument exempts de fautes : je ne suis pas  
 » leur admirateur ni leur disciple jusqu'à cet excès ; je veux dire  
 » seulement que les fautes y sont plus rares ; que les plus anciennes  
 » pièces sont ordinairement les plus correctes pour l'expression et la  
 » liaison des paroles, et qu'elles l'emportent de beaucoup sur la plu-  
 » part des nouvelles, par la majesté de leur chant, son goût et sa ré-  
 » gularité ; et c'est ce qui me fait croire qu'on a eu tort de négliger  
 » les anciens. »

Éclairé par ses études de l'antiquité, Poisson s'élève vivement contre

(1) *Traité théorique et pratique*, p. 3. On voit par ce passage que l'abbé Poisson avait travaillé aux chants de deux églises différentes. La première est évidemment Sens. Je n'ai pu découvrir quelle était la seconde, à moins qu'il ne s'agisse d'Auxerre qui avait adopté l'Antiphonaire sénonais.

La multitude de notes dont on avait accablé les livres d'église et qui, rendant le texte inintelligible, alourdissaient le chant, embarrassaient son exécution, l'éloignaient de la simplicité grégorienne. En vertu des mêmes principes, il blâme, comme a fait depuis dom Guéranger, les cadences pernicieuses introduites à foison dans l'Antiphonaire et le Graduel de Paris publiés en 1738 par l'abbé Lebeuf (1).

La seule chose qu'il réproche dans les anciens est leur mépris de la quantité. « Personne aujourd'hui, s'écrie-t-il, n'est plus touché de la réponse attribuée à saint Grégoire : qu'il est indigne de la parole de Dieu de l'assujettir aux règles de la grammaire. Non qu'on observe ou qu'on doive observer la quantité suivant la rigueur des règles de la poésie, mais seulement suivant les règles d'une prononciation grave, pesée et exacte (2). »

On attribue à Léonard Poisson (3) un second ouvrage qui semble contenir l'exposition plus savante des théories résumées dans son *Traité*, et qui porterait pour titre : *Règles sur la composition du Plain-Chant*. Nous n'avons pu retrouver ce dernier ouvrage.

Léonard Poisson mourut le 10 mars 1753. Son nom est de ceux qui méritent le plus d'être respectés par les amateurs du plain-chant. S'il n'a pas eu la célébrité retentissante de beaucoup d'autres, ce n'est pas qu'il leur soit inférieur, mais plutôt parce qu'il se renferma dans une modeste sphère où les regards de l'historien ont souvent beaucoup de peine à pénétrer. La preuve de sa modestie éclate dans le frontispice de son *Traité*, où, malgré le mérite de l'ouvrage, il persiste à garder l'anonyme, et aussi dans la dédicace (4), où il s'excuse humblement

(1) Voir *Traité théorique et pratique*, p. 26.

(2) *Traité théorique et pratique*, p. 10.

(3) Voir *Instit. liturg. de dom Guéranger*, t. II, p. 355.

(4) Cette dédicace est adressée à messieurs les Prêcheurs des églises de France. On y remarque ces mots : « Je n'aurais jamais pensé à écrire, encore moins à publier cet ouvrage, si je n'y avais été excité par un ami zélé pour la perfection du

d'avoir osé entreprendre une semblable publication. Espérons néanmoins que notre siècle saura lui restituer une gloire qui lui est due, et que notre pays surtout n'oubliera point un de ses plus dignes enfants.

Pour terminer l'histoire des artistes sénonais, qui se sont occupés de musique religieuse, il ne nous reste plus qu'un nom à signaler, celui d'Imbert. Imbert était né à Sens vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il apprit le plain-chant, la musique et le serpent à la cathédrale de cette ville ; puis il vint se fixer à Paris, où il fut longtemps serpentiste de la paroisse de Saint-Benoît. On a de lui un ouvrage publié à Paris en 1780 et intitulé : *Nouvelle Méthode ou Principes raisonnés du plain-chant dans la perfection, tirés des éléments de la musique ; contenant aussi une méthode de serpent, pour ceux qui en veulent jouer avec goût, où l'on trouvera des cartes pour apprendre à connaître le doigté. On y trouvera aussi des pièces de basses, de variations et d'accompagnement pour ledit instrument* (1). La portion relative au plain-chant présente peu d'intérêt ; mais il paraît que le livre contient des observations fort justes pour l'art du serpentiste. A ce titre, il est digne d'un compatriote d'Edme Guillaume !

Aimé CHEREST,

Avocat.

> chant, et revêtu de votre dignité dans une cathédrale des plus célèbres du  
> royaume. »

(1) Voir Fétis, Biographie universelle des Musiciens. V. Imbert.

